

Frédéric BEYE

Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Compagnie de la Région Grand Est

3 FRONTIÈRES PERFORMANCES

Sarl au Capital de 300 000 €

Siège Social : 2, avenue de l'Europe – Parc des 3 frontières

54 350 Mont Saint Martin

RCS Thionville 495 009 904

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION de la Sarl 3 FRONTIÈRES PERFORMANCES en SOCIETE PAR
ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux Associé(e)s,

En ma qualité de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du code de commerce par décision unanime des associé(e)s en date du 1^{er} juin 2026, j'ai établi le présent rapport afin de :

- vous présenter mon analyse de la situation de votre société,
- vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et me prononcer, en application des dispositions de l'article R 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

J'ai pris connaissance de l'évolution de l'activité et des résultats de la société au cours de l'exercice écoulé par examen analytique des données comptables disponibles au 31 décembre 2025.

J'ai procédé à l'examen des événements importants survenus depuis la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2025.

Sur la base de mes travaux, je n'ai pas relevé d'éléments défavorables à la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à :

- contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.
- Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de ma part.

Fait à Thionville, le 26 juin 2026

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Beye', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BEYE